



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-82**

**FINANCES**

**6 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe assainissement eaux usées**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 07 septembre 2021, s'est réuni le lundi 13 septembre 2021 au Complexe de la Prairie, 21 Rue de Condé - 95460 ÉZANVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi treize septembre à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 07 septembre 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT, déléguée de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE**

**Nombre de présents : (41)**

**Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (5)**

**CAPV :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

**CARPF :** Abdelaziz HAMIDA (Goussainville) a donné pouvoir à Didier GUÉVEL (Le Plessis-Gassot)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (2)**

**CAPV :** Louis LE PIERRE et Guy BARRIÈRE (Ézanville)

## FINANCES

### 6 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe assainissement eaux usées

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente décision modificative concerne le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales – collecte – transport - GEMAPI. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Exploitation								
Chap.	Libellé chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opé. (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
78	Reprise sur provisions	7815	Reprise sur provisions pour risques et charges				+ 162 269 €	Fin de contentieux – récupération de la provision
011	Charges à caractère général	61528	Entretien et réparations		6 950 000 €	+ 810 000 €		+210 000 € frais STEP DE 2020 + 600 000 € boues évacuées suite pollution en PCB
68	Dotation aux provisions	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulant			+ 29 000 €		Provisions créances douteuses
023	Virement à la section d'investissement				40 908 636 €	- 676 731 €		Equilibre de la section
<b>Total section d'exploitation</b>						<b>+ 162 269 €</b>	<b>+ 162 269 €</b>	

Investissement								
Chap.	Libellé chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opé. (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
021	Virement de la section d'exploitation				40 908 636 €		- 676 731 €	Même montant qu'en section exploitation
13	Subvention d'investissement	1312	Subvention de la région		0	+ 12 000 €		Annulation d'un titre de 2009
458	Opérations sous mandat	458162	MOM 490 Louvres		0	+ 1 €		Régularisation MOM
23	Travaux en cours	2318	Autres immobilisations en cours		43 439 438,19€	- 688 732 €		Equilibre de la section d'investissement
<b>Total section d'investissement</b>						<b>- 676 731 €</b>	<b>- 676 731 €</b>	
<b>Total général DM n° 1</b>						<b>- 514 462 €</b>	<b>- 514 462 €</b>	

## FINANCES

### 6 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe assainissement eaux usées

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 49,

**Vu** la délibération du 22 mars 2021 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2021,

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** la décision modificative n°1 du budget du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, équilibrée comme ci-dessus,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 13 septembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 04/10/2021

Affichée le : 08/10/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.